

Conditions Générales de Vente

1 - Définitions.....	2
2 - Généralités.....	2
3 - Champ d'Application.....	2
4 - Obligations de CertifNovation.....	3
5 - Obligations du Client.....	3
6 - Contractualisation.....	4
7 - Tarifs.....	5
8 - Conditions et Modalités de Règlement.....	6
9 - Validité de la Certification.....	6
10 - Suspension et Retrait du Certificat.....	6
11 - Transfert d'une Certification.....	7
11.1 - Transfert Entrant.....	7
11.2 - Transfert Sortant.....	7
12 - Propriété Intellectuelle.....	7
13 - Responsabilités - Garanties.....	7
14 - Force Majeure.....	8
15 - Confidentialité.....	8
16 - Acceptation du Client des CGV.....	8
17 - Résiliation.....	8
18 - Droit Applicable et Compétence Juridictionnelle.....	9

1 - Définitions

Candidat : Personne qui postule à la Certification de Personnes Diagnostiqueur Immobilier

Certifié : Personne titulaire d'un Certificat de Compétence Diagnostiqueur Immobilier

CGV : Conditions Générales de Vente

Client : Tant la Personne ou l'Entreprise qui achète des Prestations à CertifNovation que le Candidat ou le Certifié

Contrat : Demande formelle entre le Client et CertifNovation pour acheter des Prestations

Force Majeure : Evènements imprévisibles ou inévitables aux obligations contractuelles

Juridiction Compétente : Tribunal ou autorité judiciaire chargé de résoudre les litiges en cas de différend

Litige : Désaccord entre CertifNovation et le Client

Prestations : Ensemble de ce qui doit être fourni ou accompli en vertu d'une obligation légale ou contractuelle.

Prix : Montant à payer pour les Prestations de CertifNovation

Résiliation : Conditions dans lesquelles le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties

Surveillances : Toutes les surveillances obligatoires au cours du cycle de Certification

Taxes : Taxes applicables sur les Prestations de CertifNovation telles que la TVA

2 - Généralités

Les Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les Prestations de CertifNovation définies dans le Dispositif Particulier et Processus de Certification et régissent les relations entre CertifNovation et ses Clients.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toutes les Prestations réalisées par CertifNovation auprès des Clients, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses Conditions Générales d'Achat. Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tous les Clients qui souscrivent un Contrat auprès de CertifNovation. Elles sont aussi accessibles sur le site web <https://www.certifnovation.pro>

Des dispositions particulières au Contrat peuvent être mentionnées dans le Contrat de Certification transmis au Client.

Ces Conditions Générales de Vente entrent en vigueur à la date de la signature du Contrat transmis et/ou émis par CertifNovation.

3 - Champ d'Application

Ces Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles CertifNovation fournit aux Clients les services suivants : Certification, Maintien et Renouvellement de Compétences Diagnostiqueurs Immobiliers dans les domaines de : l'**A**miante, l'**A**udit **E**nergétique, **D**PE, l'**E**lectricité, le **G**az, le **P**lomb et les **T**ermites pour une durée d'un cycle de 7 ans.

Tout Contrat implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente de CertifNovation. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs de CertifNovation sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

CertifNovation est en droit d'apporter toutes modifications aux Conditions Générales de Vente qui lui paraîtront utiles.

4 - Obligations de CertifNovation

CertifNovation est un Organisme de Certification indépendant tierce partie. CertifNovation fournit une décision et un Certificat. CertifNovation réalise des examens, des surveillances, des Contrôles sur site.

CertifNovation s'engage à :

- Respecter les principes d'Impartialité, d'Objectivité et d'Intégrité dans toutes ses activités de Certification,
- Missionner des Examineurs, des Surveillants qualifiés et compétents,
- Evaluer les compétences et les connaissances du Candidat de manière juste et équitable,
- Respecter la confidentialité des informations fournies par le Candidat tout au long du processus de Certification,
- Évaluer le Candidat ou le Certifié selon le Dispositif Particulier et Processus de Certification, les normes et arrêtés en vigueur. Cette opération d'évaluation peut être conditionnée à des prérequis dont le Client aura connaissance avant la signature du Contrat,
- Mener les examens et les Surveillances durant la période de validité du Contrat,
- Remettre au Candidat un Certificat prouvant la conformité à un référentiel si les résultats de l'examen sont jugés satisfaisants par CertifNovation,
- Informer le Certifié des périodes auxquelles doivent être planifiées les Surveillances du cycle de Certification dans le cadre des exigences du référentiel,
- Identifier et à gérer tout conflit d'intérêts potentiel ou réel qui pourrait compromettre notre Impartialité,
- Examiner de manière équitable et impartiale toutes les plaintes et les appels, en prenant les mesures appropriées pour résoudre les problèmes identifiés,
- Aviser ses Certifiés de toute modification qu'il envisage d'apporter à ses exigences en matière de Certification et devra vérifier que chaque Certifié se conforme aux nouvelles exigences.

5 - Obligations du Client

Le Client garantit à CertifNovation l'accès aux documents nécessaires en temps utiles et aux sites physiques pour lui permettre de réaliser sa Prestation.

Le Client s'engage à :

- A répondre aux sollicitations de CertifNovation, à fournir les documents et les éléments nécessaires à l'organisation d'une Prestation,
- Respecter les exigences du Processus de Certification ainsi que les normes et arrêtés en vigueur,
- Respecter les délais et le planning élaboré en accord avec CertifNovation. En cas d'annulation à moins de 7 jours de la Prestation, le Client sera facturé de 50 % du montant de la Prestation prévue,
- Répondre sous un délai de 10 jour ouvré aux écarts constatés lors de la Surveillance à compter de la date d'envoi du rapport de synthèse,
- Répondre sous 10 jours ouvrés aux réclamations le concernant, que CertifNovation pourrait recevoir d'une tierce partie portant sur le périmètre de Certification du Certifié,
- Accepter les Surveillances complémentaires de la part de CertifNovation,
- Alerter sans délai CertifNovation en cas de conflits d'intérêt entre son Entreprise, le Surveillant ou l'Examineur proposé pour réaliser une Prestation,
- Accepter la présence d'un observateur lors d'une Prestation notamment d'un représentant de l'accréditeur de CertifNovation ou dans le cadre d'une supervision d'un Examineur ou un Surveillant,
- Accepter que CertifNovation intègre le nom de l'entreprise cliente et ses coordonnées dans l'annuaire des Certifiés, dans ses bases de données internes et sur le site du Ministère,
- Informer sans délai CertifNovation de tous faits importants qui peuvent entraîner une conséquence sur le périmètre de Certification du Certifié,
- Tenir à disposition de CertifNovation les plaintes et/ou réclamations reçues ainsi que les actions mises en place pour y répondre,
- Respecter les règles d'usage de la marque, du logo et du Certificat de CertifNovation telles que définies dans la Charte Graphique - Utilisation Marque et Logo et le Processus de Certification,
- À ne pas utiliser la marque COFRAC et à ne pas faire référence à l'accréditation de CertifNovation,
- À ne pas récuser les Surveillants et/ou les Examineurs proposés par CertifNovation sauf dans le cas de conflits d'intérêt avérés,

- A ne publier aucun détail concernant la manière dont CertifNovation accomplit, conduit ou effectue ses Prestations,
- Garantir l'exhaustivité, l'exactitude de toutes les informations, documents, supports fournis à CertifNovation,
- Réaliser personnellement les diagnostics pour lesquels il est certifié et à signer lui-même les rapports établis,
- Ne pas utiliser sa Certification d'une façon qui puisse nuire à la réputation de CertifNovation et ne pas utiliser le certificat de façon trompeuse et frauduleuse.

6 - Contractualisation

La contractualisation entre le Client et CertifNovation se fait par la complétude du Dossier de Candidature qui doit être retourné dûment signé, paraphé et accompagné des justificatifs demandés à l'adresse mail suivante : contact@certifnovation.pro ou par voie postale à :

CERTIFNOVATION

Péricentre III
26 avenue de Thiès
14000 CAEN

Ces dispositions s'appliquent également pour le renouvellement de la Certification.

A réception de l'ensemble des éléments, CertifNovation transmet par mail un avis de réception.

CertifNovation adresse au Candidat par mail une convocation aux examens.

Les données enregistrées dans le système informatique de CertifNovation constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Les éventuelles modifications de Contrat demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités de CertifNovation, que si elles sont notifiées par écrit, un mois minimum avant la date présumée de la Prestation. Toute modification ou Prestation complémentaire génère un avenant au Contrat initial qui sera émis par CertifNovation et adressé au Client. Les modifications ne pourront être prise en compte par CertifNovation qu'après acceptation de l'avenant par le Client.

Le délai de planification de(s) Prestation(s) ne constitue pas un délai de rigueur. CertifNovation ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des Prestations et ce sous un délai n'excédant pas 3 mois. En cas de retard supérieur à 3 mois le Client pourra demander la résolution de la vente.

La responsabilité de CertifNovation ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la Prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la Prestation de CertifNovation, celle-ci sera alors réputée conforme au Contrat.

Le Client dispose d'un délai de 10 jour ouvré à compter de la réalisation de la Prestation pour émettre, par écrit, une réclamation, avec tous les justificatifs y afférents, auprès de CertifNovation. L'ensemble des documents est à adresser par voie postale en LRAR à :

CERTIFNOVATION

Péricentre III
26 avenue de Thiès
14000 CAEN

7 - Tarifs

Les tarifs applicables aux prestations de certification (examen initial, surveillance, renouvellement de certification, contrôles sur ouvrage, surveillance documentaire, frais annexes) sont établis en considération des conditions économiques, réglementaires et normatives en vigueur à la date de conclusion du présent contrat.

Ils s'entendent en **euros hors taxes (HT)**. La **TVA au taux en vigueur** est applicable. Les tarifs sont valables en **France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer**.

Les tarifs sont **révisibles annuellement** en fonction de l'évolution de l'indice suivant : **Indice SYNTEC**, choisi en raison de sa corrélation directe avec les coûts de réalisation des prestations de certification.

La révision tarifaire est effectuée selon la formule suivante :

$$T_n = T_0 \times (I_n / I_0)$$

- **T₀** : tarif initial hors taxes
- **I₀** : valeur de l'indice de référence (dernier indice publié à la date de signature du contrat)
- **I_n** : valeur du dernier indice publié à la date de révision

En cas de publication tardive de l'indice, la révision est appliquée rétroactivement

Toute Prestation complémentaire sera effectuée avec l'accord du Client par la signature d'un Avenant au Contrat et facturée selon les tarifs en vigueur.

En cas d'annulation à moins de 7 jours de la Prestation, le Client sera facturé de 50 % du montant de la Prestation prévue. La facture émise par CertifNovation devra être acquittée avant tout autre planification de Prestation.

Si le Certifié demande le Transfert de sa Certification vers CertifNovation, CertifNovation prend en charge les frais de Transferts de l'Organisme Certificateur d'origine à hauteur maximale de 100.00 € HT sur présentation de justificatif par domaine. Un bon d'achat sera émis et transmis au Certifié.

Si le Certifié demande le Transfert de sa Certification vers un autre Organisme de Certification (Transfert Sortant), CertifNovation lui facturera 180.00 € HT par domaine objet du Transfert Sortant. La facture émise devra être acquittée afin que le Transfert puisse être réalisé.

Si le Client décide unilatéralement de résilier le Contrat avant la fin du terme du cycle de Certification, il lui sera facturé les 50% du montant du contrat non facturés au jour de la résiliation hormis les arrêts d'activité.

CertifNovation se réserve le droit de revoir les tarifs du Contrat signé du Client dans le cas d'un changement de réglementation ou de normes applicables à l'objet du Contrat.

Les devis, les propositions commerciales, les propositions contractuelles sont valables un mois à partir de la date indiquée sur le document sauf mentions particulières.

Les tarifs pratiqués par CertifNovation sont disponibles sur notre site internet : www.certifnovation.pro ou par demande par mail à : contact@certifnovation.pro

Une facture est établie comme défini au § 8 des Conditions et Modalités de Règlement.

Le non-respect des exigences contractuelles peut entraîner une suspension ou un retrait.

8 - Conditions et Modalités de Règlement

Différentes modalités de règlement sont proposées par CertifNovation à ses Clients (hors prestations spécifiques) :

- **Comptant :**
Une remise de 10 % sera appliquée sur le tarif.
Le paiement de la totalité du coût de la Certification sur 7 ans doit s'effectuer à l'inscription.
- **A la Prestation :**
Le paiement doit s'effectuer avant chaque Prestation.

En cas d'annulation, de report de(s) Prestation(s) ou demande de Transfert Sortant, le Client doit s'acquitter de la facture émise par CertifNovation avant toute reprogrammation ou transmission du dossier technique à l'Organisme de Certification objet du Transfert Sortant.

En cas de Transfert Entrant, les tarifs en vigueur à la date de signature du contrat, ainsi que les conditions et modalités de règlement, s'appliquent.

CertifNovation peut s'autoriser à décaler une Prestation en cas de retard de paiement de celle-ci et sans que ce report lui soit imputable.

Tout retard ou absence de paiement sera sanctionné de pénalités correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Aussi, une indemnité forfaitaire de 40.00 € pour frais de recouvrement sera appliquée conformément aux articles L441-3 et L441-6 du Code du Commerce.

Le Certificat ne peut être délivré par CertifNovation qu'après réception de l'intégralité du paiement de la Prestation (Examens).

9 - Validité de le Certification

CertifNovation délivre au Certifié un Certificat portant sur le périmètre de Certification Diagnostiqueur Immobilier pour une durée de 7 ans. Le Certifié doit respecter les exigences contractuelles de Surveillances, de Contrôles et de formations continues conformément à la réglementation en vigueur.

Le Certificat émis reste entière propriété de CertifNovation.

Le non-respect des exigences contractuelles peut entraîner une suspension ou un retrait.

10 - Suspension et Retrait du Certificat

Suspension : Invalidité temporaire d'un Certificat

Retrait : Annulation d'un Certificat

CertifNovation peut engager une procédure de Suspension ou de Retrait d'un Certificat à n'importe quelle période de validité de celui-ci.

La Suspension ou le Retrait de Certificat ne sont effectifs qu'après une période d'échanges et de discussions avec le Certifié.

Les cas de Suspension et de Retrait sont repris dans le Processus de Certification. La Suspension et le Retrait entraînent automatiquement la mise à jour des listes du Ministère et de la liste publique des Certifiés CertifNovation.

Une période de Suspension ne décale pas les échéances du cycle de Certification.

Les modalités de levées de la Suspension sont définies lors de la notification de la Suspension au Certifié.

Le Certifié faisant l'objet d'une Suspension ou d'un Retrait de Certificat doit retourner l'original de son Certificat à CertifNovation et s'abstenir de toute communication dans le(s) domaine(s) objet de la Suspension ou du Retrait.

11 - Transfert d'une Certification

Tout Certifié peut demander le Transfert de sa Certification pour la durée de validité restant à courir auprès une Organisme de Certification accrédité.

Ce transfert doit intervenir au moins 1 an avant l'échéance du Certificat. L'Organisme de Certification d'origine dispose d'un 1 mois maximum pour fournir le dossier technique du Certifié.

CertifNovation dispose d'1 mois à réception du dossier technique pour transmettre le nouveau Certificat.

11.1 - Transfert Entrant

En cas de Transfert Entrant, le Certifié doit compléter, dater, signer le formulaire de demande de Transfert téléchargeable sur notre site internet : www.certifnovation.pro ou en faire la demande par mail à : contact@certifnovation.pro

CertifNovation rédige le contrat du Certifié et simultanément vérifie tous les éléments liés au Transfert. La finalisation de la demande de Transfert n'aura lieu que si le Certifié retourne à CertifNovation le Contrat (Dossier de Candidature) dûment signé et paraphé.

Le Transfert Entrant se déroule comme défini dans le Processus de Certification de CertifNovation. La tarification est reprise au § 8 de ce présent document.

CertifNovation reprend le cours du cycle de Certification du Certifié et procède aux différentes étapes de Surveillances dans le cas où celles-ci ne sont pas réalisées, et selon le calendrier définit par CertifNovation.

11.2 - Transfert Sortant

Le Certifié doit transmettre par écrit à CertifNovation une demande de Transfert Sortant. CertifNovation envoie le dossier technique au Demandeur.

Le Transfert Sortant se déroule comme défini dans le Processus de Certification de CertifNovation. La tarification est reprise au § 8 de ce présent document.

En cas de Transfert Entrant ou Sortant, CertifNovation met à jour sur notre site internet la liste des Certifiés ainsi que sur la liste du Ministère.

12 - Propriété Intellectuelle

Tous les documents notamment les noms, marques, logos, Certificats délivrés par CertifNovation demeurent, ainsi que le contenu, sa propriété conformément aux exigences des normes en vigueur.

Le Client autorise CertifNovation à conserver à minima sur une durée de cycle de Certification une copie des documents du client, quel qu'en soit le support.

CertifNovation reste propriétaire de tous les supports nécessaires à la réalisation de ses Prestations.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdits supports, sans l'autorisation, écrite et préalable de CertifNovation. Le non-respect de cet engagement expose le contrevenant à des poursuites judiciaires de la part de CertifNovation.

13 - Responsabilités - Garanties

CertifNovation s'engage à fournir des Prestations en faisant preuve de diligence et de compétence que l'on est en droit d'attendre de l'Organisme de Certification.

CertifNovation ne saurait être tenu responsable des pertes ou de dommages subis par le Client lors de la réalisation des Prestations et de ses conséquences, sauf en cas de négligence prouvée, volontaire ou de malveillance, de la part de CertifNovation, de ses personnels ou de ses sous-traitants.

Le montant total de la responsabilité de CertifNovation à l'égard du Client en cas d'actions intentées en raison de pertes, dommages, dépenses, réclamations, frais, débours et préjudices de toute nature sera limité, à une somme égale au prix hors TVA de la Prestation en cause payée à CertifNovation.

Le Client exonère CertifNovation de toute responsabilité en cas de demandes d'indemnisation ou d'actions en justice découlant d'une mauvaise utilisation, volontaire ou involontaire, d'une attestation ou d'un certificat fourni par CertifNovation.

Dans les cas permis par la Loi et sous réserve des exigences d'Accréditation de notification et d'agrément, CertifNovation pourra céder le contrat dont elle est titulaire avec les mêmes niveaux d'exigences et de garantie, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

14 - Force Majeure

La partie subissant un cas de Force Majeure devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à tenir des obligations du contrat et devra s'en justifier auprès de celle-ci.

Les cas de Force Majeure suspendront l'exécution du Contrat pour une durée de trois mois. Si le cas de Force Majeure dépasse ce délai, le Contrat entre les parties sera annulé automatiquement, sauf accord contraire des deux parties.

Les cas de Force Majeure reconnus par la Loi et la jurisprudence sont habituellement et notamment : incendie, inondation, cyberattaque, tremblement de terre, catastrophes naturelles, actes de guerre, terrorisme, émeutes, troubles civils, grèves ou conflits sociaux.

CertifNovation informe ses Clients du statut de son accréditation sur demande. En cas de suspension, il doit notifier les Certifiés concernés sous quinze jours. Les certifications restent valides, mais aucun nouveau certificat n'est émis. Si la suspension dure plus de six mois, un transfert des certifications est organisé.

15 - Confidentialité

Chaque partie contractante s'engage à traiter confidentiellement toutes les informations et les documents obtenus dans le cadre de la relation contractuelle et de toutes ses suites et s'interdit de communiquer à quiconque directement ou indirectement tout ou partie des dites informations à l'exception des Organismes d'Accréditation, de l'Administration Fiscale, des Organismes Sociaux et des Autorités Judiciaires.

Afin d'assurer l'Impartialité et la Confidentialité, toutes les personnes impliquées dans le processus de Certification de CertifNovation, qu'elles soient internes ou externes, signent un Engagement de Confidentialité, d'Impartialité et de Non-Conflic d'Intérêt en fonction de l'activité exercée.

16 - Acceptation du Client des CGV

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres Conditions Générales d'Achat, qui seront inopposables à CertifNovation, même s'il en a eu connaissance.

17 - Résiliation

Chacune des parties peut résilier le Contrat sous préavis d'un mois par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception en notifiant le ou les manquement(s) en cause.

En cas de résiliation du Contrat pour une raison quelconque, le Client doit régler toutes les factures impayées et les intérêts relatifs aux Prestations réalisées jusqu'au jour de la résiliation.

Au cas où CertifNovation est dans l'impossibilité de réaliser la recevabilité d'un dossier du fait du Client et dans le délai imparti, celui-ci sera considéré comme résilié.

Le client devra cesser toute communication relative à la Certification délivrée.

18 - Droit Applicable et Compétence Juridictionnelle

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les Prestations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Tout litige portant sur la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation du Contrat ou des Prestations sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Caen (14).



CertifNovation